

3^E FLÈCHE MOSANE

Interclubs Élites/ Espoirs

PRÉSENTATION DES ÉQUIPES:
12H SUR LA PLACE DE
PROFONDEVILLE

DÉPART: 13H
ARRIVÉE: 16H 15

 Profondeville, Chaussée de Dinant

4 MAI
2025

143,2 KM



Une organisation du
CYCLO CLUB MOSAN
PROFONDEVILLE


PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

 **BELGIAN** 
CYCLING
- EST. 1882 -



GAUDIN - LEDIEU
Assureurs conseils
Rue Fond de Vau, 5/1 - 5170 Lesve
www.assurancesledieu.be
081 / 433 . 213



TOITURE - ZINGUERIE - ISOLATION - ENTRETIEN
François Ligna
0483 / 674 123
lignatoit@gmail.com
f lignatoit

A&S TOITURE KONSTRUKT



INDUSTRIAL PROCESS PLASTIC PIPING

Artisabois

GAUTHIER
j - Marc



Belgian
Process
Solutions

Menuiserie
Collard
Marcel

Toute menuiserie intérieure et extérieure
0477/29.33.76



vermarc



Organisation et sécurité

Responsable général :

DIRECTEUR DE COURSE	RESPONSABLE SÉCURITÉ	COMITÉ D'ORGANISATION
Guy Warrinnier	Guy Warrinnier Site d'arrivée : Maxence Carlier	Cyclo Club Mosan Ruelle de l'Onot 11 5170 Profondeville

Officiels :

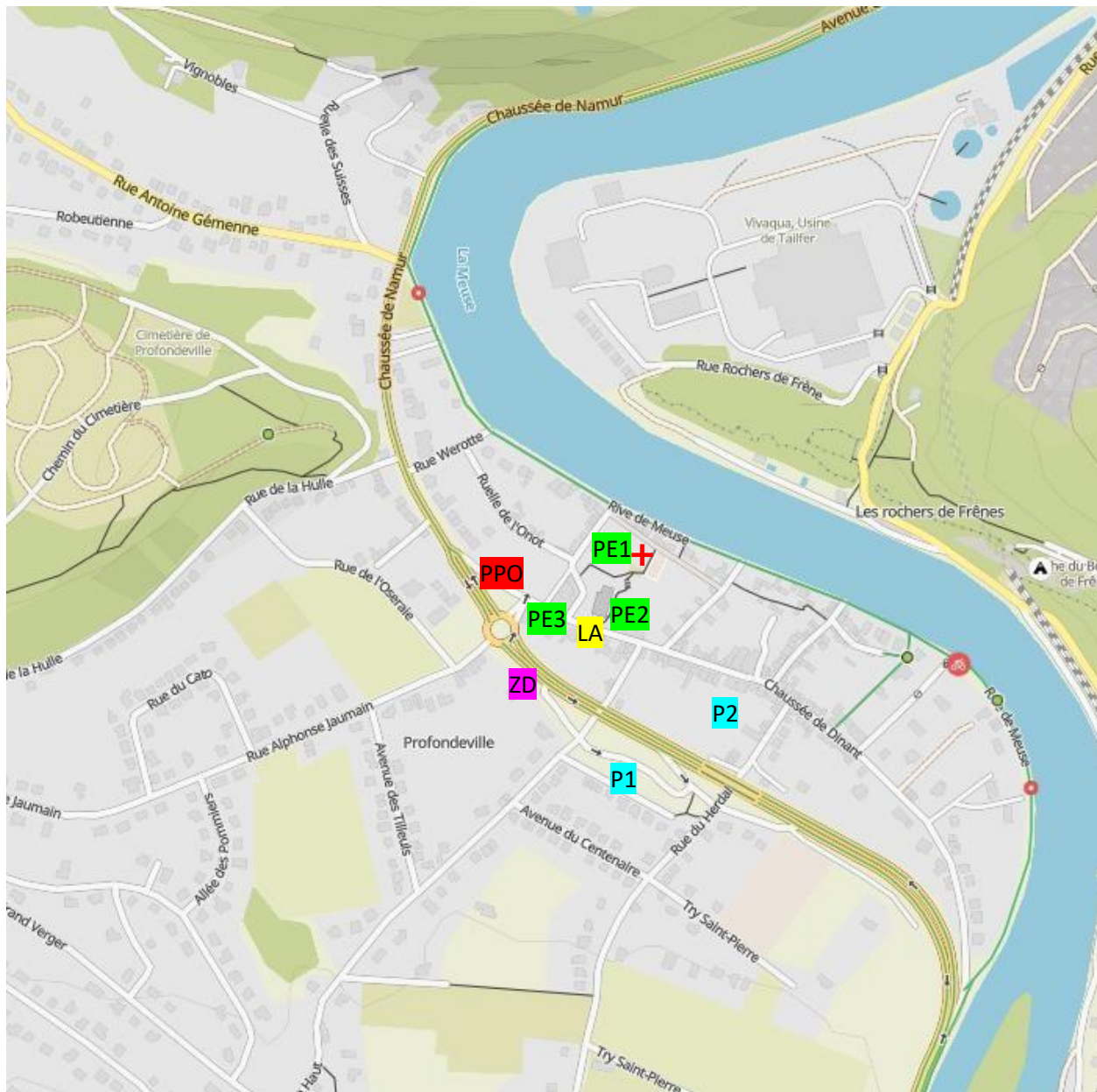
PRÉSIDENT DU JURY VOITURE 1	JUGE À L'ARRIVÉE	COMMISSAIRE 2 VOITURE 2
BLAIMONT Benoît	EECKHOUT Pascal	GEYSEN Luc
COMMISSAIRE 3 VOITURE 3	COMMISSAIRE 4 VOITURE 4	COMMISSAIRE MOTO
BURGUET Patrick	FLECHET Paul	DE MEY Sébastien
PHOTOFINISH	TRANSPONDEURS ET RÉSULTATS	DÉLÉGUÉ TECHNIQUE
BELGIAN CYCLING	BELGIAN CYCLING	GERARD François
SPEAKER RADIO TOUR ET OPÉRATEUR TÉLÉCOM	VOITURE 4 DRAPEAU ROUGE	VOITURE 5 DRAPEAU ROUGE
DEFREYNE Martin	DH	DH
VOITURE 6 DRAPEAU VERT	VOITURE 7	VOITURE 8 NEUTRE
DH	André Struys	MG-Merida

Assistance médicale :

POSTE DE SECOURS	AMBULANCE	CENTRES HOSPITALIERS
INS Moreau	INS Moreau	CHU UCL Namur - Site de Godinne

Accès

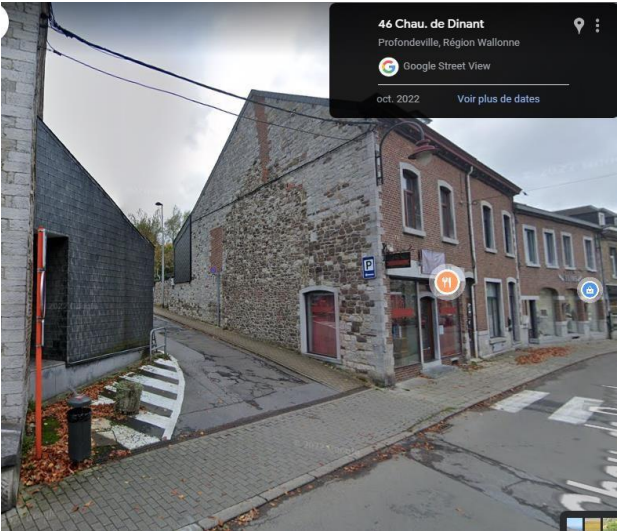
- Autoroute E411 Bruxelles/Luxembourg : sortie n°16 à Wierde
- Autoroute E411 Luxembourg/Bruxelles : sortie n°18 à Courrière



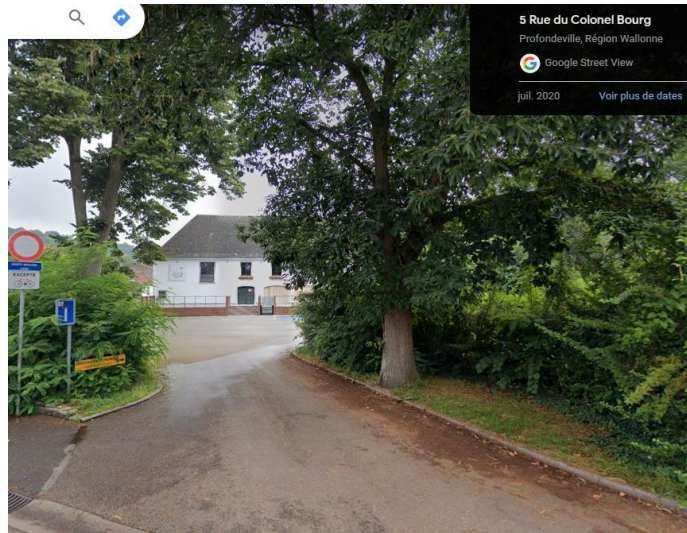
P1: Parking public – Chaussée de Namur/Rue Buissonnière



P2 : Parking public – Chaussée de Dinant



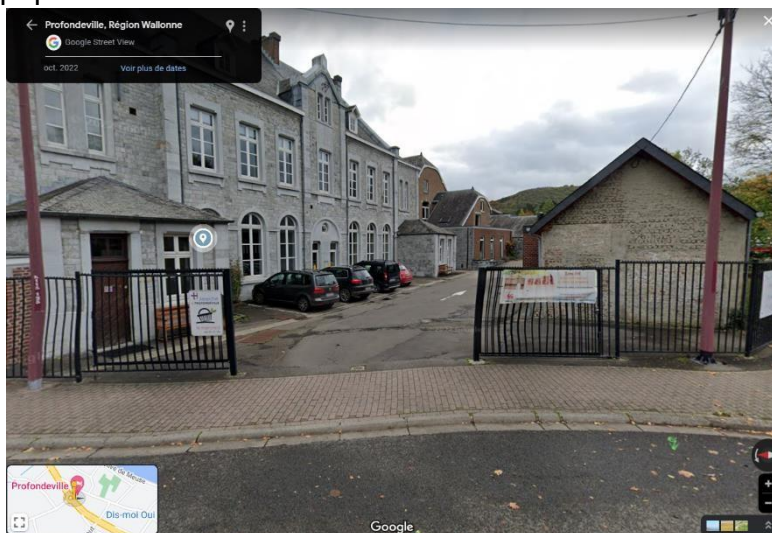
PE1/+ : Parking équipes 1/officiels/poste de secours – Rue Colonel Bourg



PE2 : Parking équipes 2 – Rue Colonel Bourg



PE3 : Parking équipes 3 - Chaussée de Dinant 2



LA : Ligne d'arrivée – Chaussée de Dinant



ZD : Zone de déchets et ravitaillements – Chaussée de Namur/N92



L'ensemble de ces zones seront répertoriées et signalées par un fléchage. Il est également possible de se parquer sur la Chaussée de Namur (N92)



Point de passage obligatoire – PPO (Chaussée de Dinant)

Afin d'organiser le parking équipes 1 – 2 – 3, les équipes sont priées d'utiliser ce point de passage avant de se parquer. Un bénévole accompagnera chaque équipe vers le lieu de parking attribué sur base des informations reçues au préalable par l'organisateur.



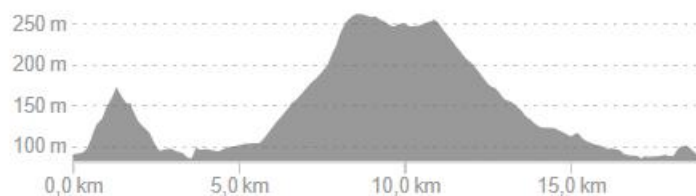
Présentation de la Flèche Mosane

- **Catégorie** : 1.12 IC2
- Boucle 1 = 3x 18,9 km (57 km)
Boucle 2 = 8x 10,5km (84 km)
Total = 140,7 km
- **Date** : 4 mai 2025
- **Horaires** :
 - Arrivée des équipes à partir de 9H45 par le PPO (inscription par les DS jusqu'à 10H45)
 - Briefing des DS à 11H00 (Maison de la Culture)
 - Présentations/signatures des équipes de 12H00 à 12H45 (Maison de la Culture)
 - Départ fictif à 13H00 – Rue Colonel Bourg
 - Arrivée prévue vers 16h30 – Chaussée de Dinant



Parcours - Boucle 1 (x3)

18,9km **290 m**
Distance Dénivelé positif



GL
GAUDIN - LEDIEU
Assureurs conseils
Rue Fond de Vau, 5/1 - 5170 Lesve
www.assurancesledieu.be
081 / 433 . 213

DIRECTION	DISTANCE
LIGNE DE DÉPART – Chaussée de Dinant	0,0 km
Droite sur Rue du Herdal	0,2 km
DEBUT GPM 1 « Côte du Herdal »	0,2 km
FIN GPM 1 « Côte du Herdal »	1,3 km
Droite sur Chemin des Sarts	1,3 km
Droite sur Rue de la Ferme d'en Haut	1,7 km
Gauche sur Avenue des Sangliers	1,8 km
Rond-point 1^e sortie à droite sur Rue Alphonse Jaumain	2,7 km
Gauche sur Rue de l'Oseraie	3,3 km
Gauche sur Rue de la Hulle	3,7 km
Rond-point 1^e sortie à droite sur Rue des Déchanges	4,2 km
Continuer sur Avenue Roquebrune Cap Martin	4,6 km
Continuer sur Rue Maurice Gémenne	5,4 km
Gauche sur Chemin des Mésanges	5,6 km
DEBUT GPM 2 « Côte de la Sibérante »	5,6 km
DANGER CHICANE	5,6 km
Continuer sur Rue Binamé Bajart	7,3 km
Gauche sur Rue Alfred Barré	7,6 km
FIN GPM 2 « Côte de la Sibérante »	8,5 km
Continuer sur Rue Roger Dosimont	8,7 km
DANGER COUSSIN BERLINOIS	9,0 km
DANGER COUSSIN BERLINOIS	9,3 km
DANGER COUSSIN BERLINOIS	9,5 km
DANGER COUSSIN BERLINOIS	9,9 km
DANGER COUSSIN BERLINOIS	10,3 km
Continuer sur Rue Abbé Istasse	9,6 km
DEBUT Zone ravitaillement/déchets	9,6 km
FIN Zone ravitaillement/déchets	10,6 km
Gauche sur Rue Léopold Crasset	10,8 km
Continuer sur Route de Floreffe	14,0 km
Gauche sur Chaussée de Dinant	16,6 km
Gauche sur Chaussée de Namur	18,2 km
Rond-point 2^e sortie sur N92	18,7 km
Droite sur la déviation TEC	18,8 km
Droite sur Chaussée de Dinant	18,8 km
Passage sur la ligne SPRINT INTERMEDIAIRE – Chaussée de Dinant	18,9 km

Parcours - Boucle 2 (x8)

10,5 km **131 m** **20:14**
Distance Dénivelé positif Durée de déplacement estimée

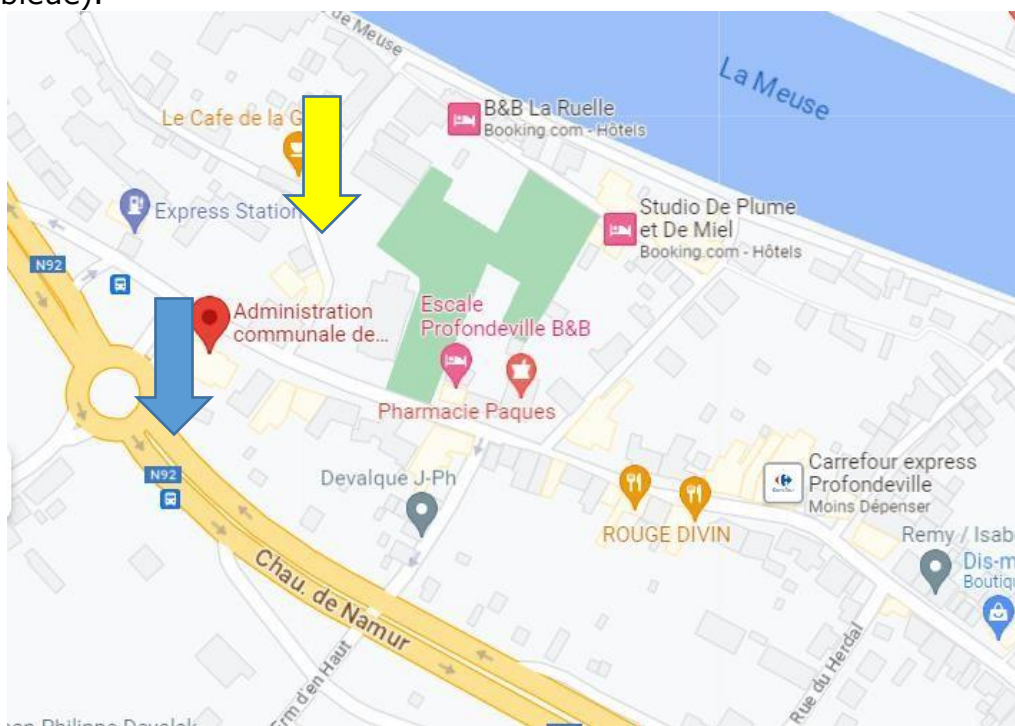


Artisabois

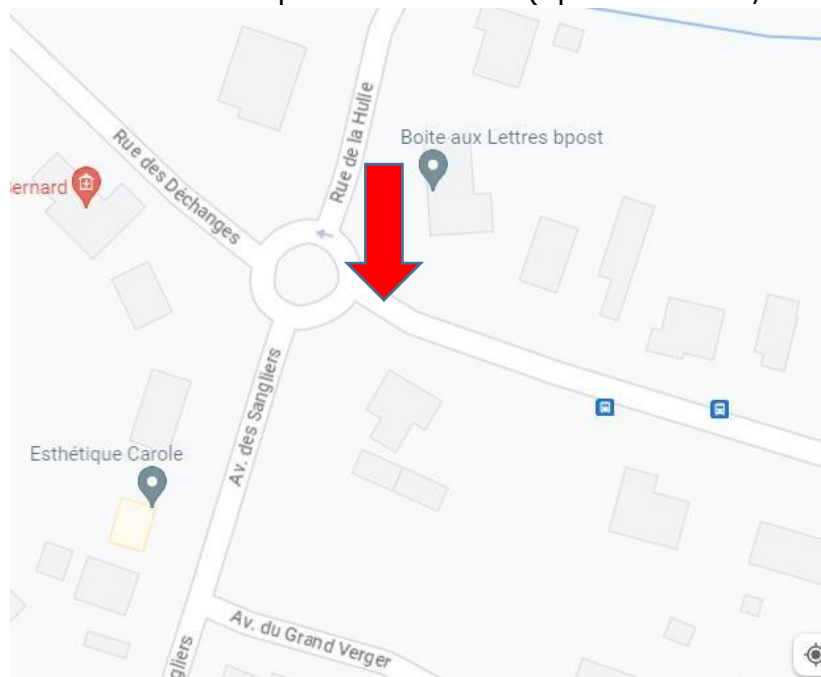
DIRECTION	DISTANCE
LIGNE DE DÉPART – Chaussée de Dinant	0,0 km
Droite sur Rue du Herdal	0,2 km
DEBUT GPM 1 « Côte du Herdal »	0,2 km
FIN GPM 1 « Côte du Herdal »	1,3 km
Droite sur Chemin des Sarts	1,3 km
Droite sur Rue de la Ferme d'en Haut	1,7 km
Gauche sur Avenue des Sangliers	1,8 km
Rond-point 1^e sortie à droite sur Rue Alphonse Jaumain	2,7 km
Gauche sur Rue de l'Oseraie	3,3 km
Gauche sur Rue de la Hulle	3,7 km
Rond-point 1^e sortie à droite sur Rue des Déchanges	4,2 km
Continuer sur Avenue Roquebrune Cap Martin	4,6 km
Continuer sur Rue Maurice Gémenne	5,4 km
Continuer sur Rue Antoine Gémenne	5,6 km
DANGER CHICANES	5,8 km
DANGER CHICANES	6 km
DANGER CHICANES	6,1 km
Droite sur Chaussée de Namur	6,3 km
Rond-point 2^e sortie – Continuer sur Chaussée de Namur	6,4 km
DEBUT Zone ravitaillement/déchets	6,4 km
FIN Zone ravitaillement/déchets	6,9 km
DANGER POTELETS	8,4 km
Rond-point 3^e sortie – Continuer sur Chaussée de Dinant	8,5 km
Gauche sur Chaussée de Namur	9,5 km
Rond-point 2^e sortie sur N92	10,3 km
Droite sur la déviation TEC	10,3 km
Droite sur Chaussée de Dinant	10,4 km
Passage sur la ligne SPRINT INTERMEDIAIRE – Chaussée de Dinant	10,5 km

Départ fictif/réel

Le départ fictif sera donné à 13H00 Rue Colonel Bourg (flèche jaune sur le plan). Les voitures d'équipes et officiels seront stationnées sur la Chaussée de Namur/N92 (flèche bleue).

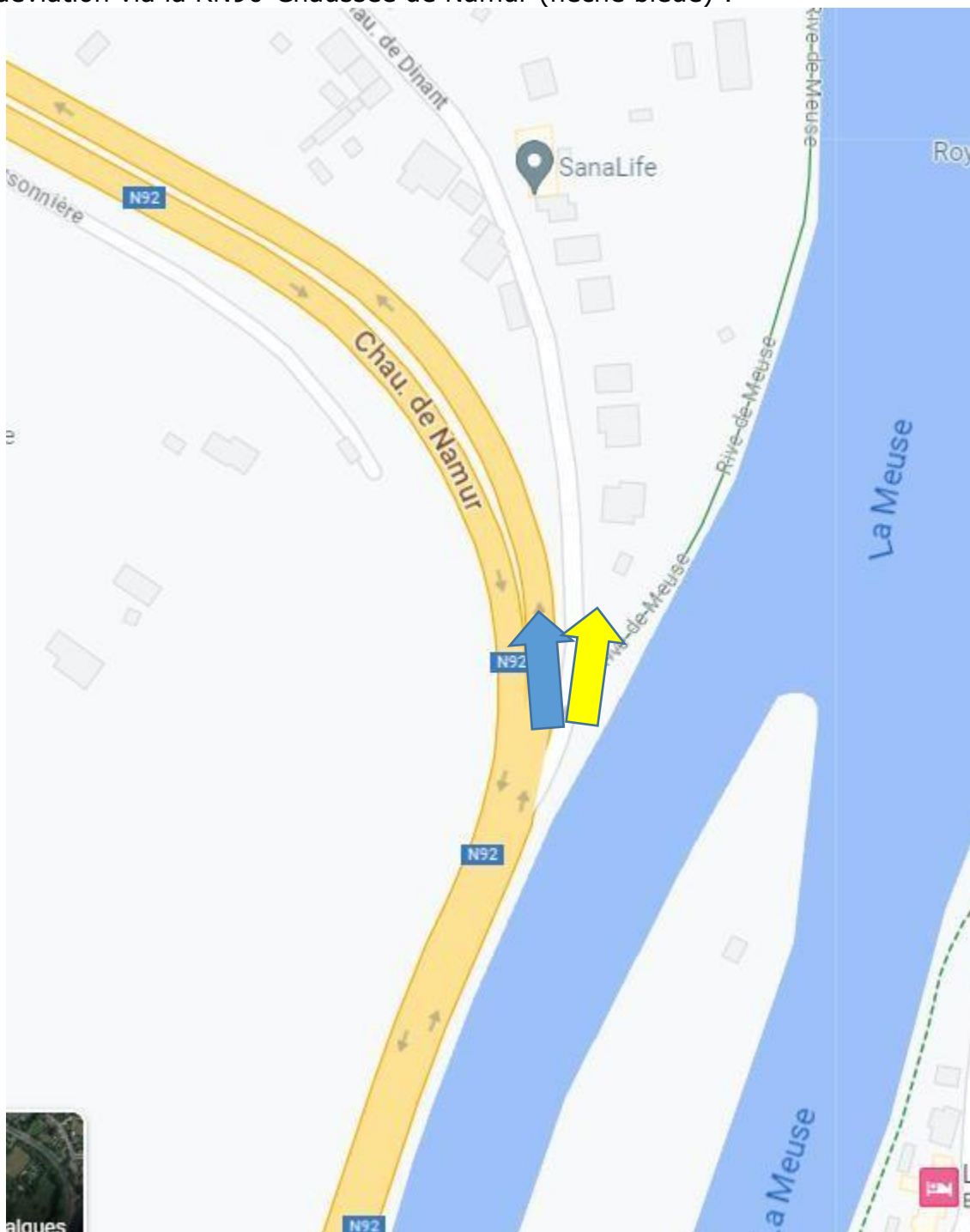


Le départ réel sera donné Rue Alphonse Jaumain (après 2km600, flèche rouge) :



Arrivée

Lors du dernier tour, les coureurs emprunteront directement la chaussée de Dinant à droite vers la ligne d'arrivée (flèche jaune). Les voitures d'équipes suivront le tracé de déviation via la RN90-Chaussée de Namur (flèche bleue) :



Classement des GPM

Règlement

A chaque passage, les 3 premiers se verront attribuer les points selon le schéma :

- 5 points pour le 1e
- 3 points pour le 2e
- 1 point pour le 3e

Responsable GPM – Joseph De Amicis 0477/74.10.60

GPM 1 – Côte du Herdal

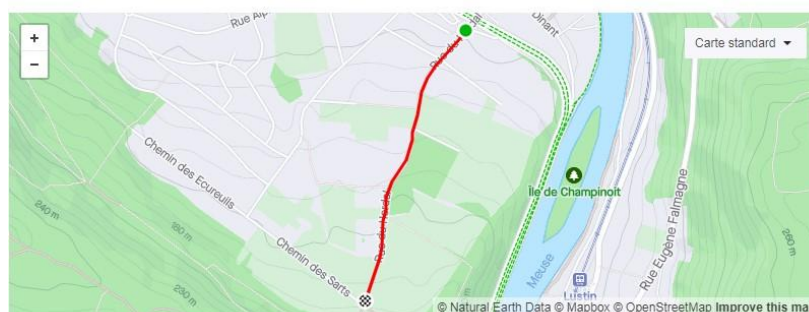
A partir du 2^e passage jusqu'au 10^e passage

☆ Côte du Herdal(ECW)

Segment de vélo Profondeville, Wallonie, Belgium

Distance	Dénivelé positif	Pente moy.	Alt. la + basse	Alt. la + élevée	Dénivelé
0,88km	73m	8,3 %	83m	156m	73m

2 206 tentatives par 277 personnes

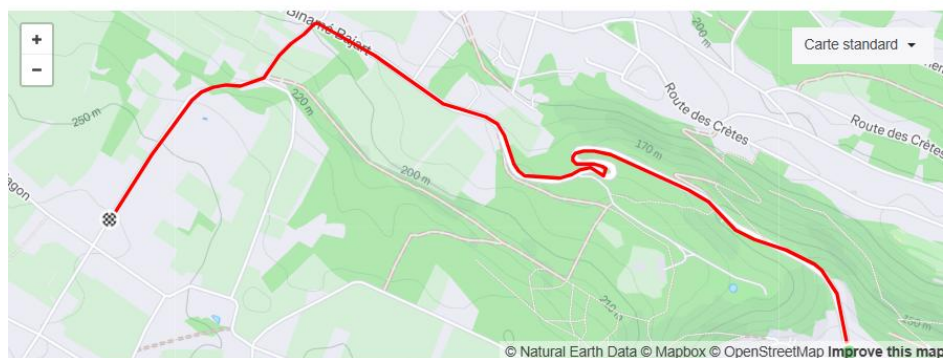


GPM 2 – Côte de la Sibérante

A chaque passage

Distance	Dénivelé positif	Pente moy.	Alt. la + basse	Alt. la + élevée	Dénivelé	Catégorie
2,75km	178m	5,9 %	99m	262m	162m	3

3 484 tentatives par 1 522 personnes | Ajouté aux favoris par 22 personnes



Classement des SPRINTS

Règlement

A chaque passage sur la ligne d'arrivée, hormis au 1e ainsi qu'au dernier tour, les 3 premiers se verront attribuer les points selon le schéma :

- 5 points pour le 1e
- 3 points pour le 2e
- 1 point pour le 3e



Règlement de la 1e Flèche Mosane

1. Organisation

L'épreuve dénommée Flèche Mosane est organisée par le Cyclo Club Mosan. Elle se disputera sous les règlements de l'U.C.I., de la Belgian Cycling et de la F.C.W.B. le dimanche 4 mai 2025.

2. Type d'épreuve et participation

Cette épreuve de catégorie 1.12IC2 est réservée aux coureurs Elites sans contrat et Espoirs, de clubs Belges, de sélections provinciales, régionales et nationale belges, de maximum trois équipes de clubs/sélections régionales/nationales étrangères (sans coureur d'équipes UCI).

L'épreuve est organisée exclusivement par invitation pour maximum 25 équipes de 7 coureurs et minimum 5 coureurs.

3. Permanence

Le Directeur de Course sera WARRINNIER Guy.

La Maison de la Culture (Rue Colonel Bourg) abritera la permanence, confirmation des partants (9h45-10h45) et briefing des DS (11H00).

4. Radio-Tour

Les informations courses sont émises sur la fréquence suivante : FREQUENCE RADIO TOUR 160.10625 Mhz - kan 2.

5. Voitures Techniques - Ravitaillements

Chaque équipe pourra être suivie par une voiture d'assistance en règle de licence.

L'aide aux coureurs se fera toujours à l'arrière du peloton ou groupe de coureurs et à droite de la chaussée, la voiture à l'arrêt.

L'ordre des voitures sera établi selon les règlements de l'UCI, au tirage au sort lors du briefing.

Deux zones de ravitaillement sont prévues :

Boucle 1 : Rue Abbé Istasse

Boucle 2 : Chaussée de Namur (RN92).

Il est demandé de respecter la signalisation de la zone.

Le ravitaillement est autorisé à partir du 30^e KM et jusqu'à 20 Km de l'arrivée.

6. Assistance technique neutre

2 voitures neutres circuleront à l'échelon course.

7. Assistance médicale

Deux ambulances suivront l'épreuve de bout en bout. Un poste de secours fixe se trouvera à proximité de la Maison de la Culture (Rue Colonel Bourg).

8. Arrivée

Les coureurs s'orienteront uniquement lors du dernier tour par la Chaussée de Dinant. Lors du dernier tour (à environ 1km de l'arrivée), les voitures des équipes et voitures neutres seront invitées à s'orienter par la Chaussée de Namur. Un signaleur sera placé à cet effet.

9. Délais - Abandons

Les coureurs, qui auront un retard de plus de 3 minutes sur le peloton, seront mis hors course par le juge à l'arrivée. Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8%, du temps du vainqueur, n'est plus retenu au classement. Le délai pourra être augmenté ou diminué, en cas de circonstances exceptionnelles, par le collège des commissaires en consultation avec le directeur de course et l'organisateur.

10. Classements

- Le classement individuel
- Le classement interclub
- Le classement des sprints (9 Sprints)

Points attribués : 5, 3, 1.

En cas d'ex-aequo, le classement individuel de l'épreuve déterminera le vainqueur

- Le classement des GPM (11 GPM)

Points attribués : 5, 3, 1

En cas d'ex-aequo, le classement individuel de l'épreuve déterminera le vainqueur

Pour être classé et recevoir les primes, les lauréats devront terminer l'épreuve dans les délais et se présenter aux différentes cérémonies protocolaires.

11. Protocole

A la fin de la course et environ 15 minutes après l'arrivée du premier coureur, le vainqueur de l'étape, les leaders des différents classements auront l'obligation de prendre part à la cérémonie protocolaire.

- Ordre de priorité :
 - o les 3 premiers de l'épreuve
 - o le vainqueur du classement des sprints
 - o le vainqueur du classement des GPM

12. Contrôle Antidopage

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage de la Belgian Cycling et de la Communauté Française s'applique conformément aux dispositions de la loi Belge.

- Le contrôle antidopage aura lieu à Rue du Colonel Bourg 2, 5170 Profondeville (Maison de la Culture)
- Le Cyclo Club Mosan souscrit aux lois sur la répression de l'usage des produits stimulants et adhère pleinement aux Règlements de l'U.C.I., de la Belgian Cycling et de la Communauté Française de Belgique ainsi qu'aux dispositions des chartes énoncées en cette matière.

- L'Organisateur se réserve le droit de récuser, à tout moment, des équipes ou groupes sportifs qui, par des faits de dopage, notamment, pourraient porter atteinte à la réputation et à l'image de l'épreuve et, par corollaire, aux partenaires qui la financent.

13. Environnement

Des poubelles seront placées dans la zone de départ et d'arrivée ainsi que dans la zone de collecte de déchets. Nous demandons de respecter l'environnement en signalant à vos coureurs d'éviter de lancer des emballages et des bidons dans la nature et de respecter les zones de ravitaillement, ainsi que les zones de déchets mises en place par l'Organisateur.

14. Pénalités

- Le barème des pénalités prévues dans les règlements de l'U.C.I. et de la Belgian - Cycling sont d'application.
- Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le Jury des Commissaires conformément aux dispositions en usage à l'U.C.I.

15. Acceptation

Le fait d'être engagé dans la présente épreuve implique pour chaque coureur, chaque directeur sportif, et chaque personne officiellement accrédité, d'avoir pris connaissance du présent règlement et de l'accepter dans son entièreté.

16. Prix

BAREME OFFICIEL DES PRIX INDIVIDUELS ET INTERCLUBS D'UNE EPREUVE
INTERCLUB 1.12 IC2

Les prix seront payés par virement bancaire par le Cyclo Club Mosan dans les 5 jours ouvrables après la course.

17. Dossards et plaques de cadre

L'organisateur fournit 2 jeux de dossards et plaques de cadre. Il est demandé aux équipes de restituer les dossards contre caution (5€ par coureur).